

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 15 avril 2015 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Jessy Leclerc, maire suppléant de Saint-René-de-Matane
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Roger Vaillancourt, préfet suppléant et maire de Saint-René-de-Matane

Absences :

MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Roger Vaillancourt, préfet suppléant et maire de Saint-René-de-Matane. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre avec monsieur Nicolas Bourseiller, chargé de projet, concernant la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2015;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 24 mars 2015;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 24 mars 2015;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 avril 2015;
 - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 avril 2015;
5. Dossiers régionaux :
 - 5.1 Pacte rural (PNR II) – Reddition de comptes 2007-2014;
 - 5.2 Pacte rural (PNR III) – Reddition de comptes pour 2014-2015;
 - 5.3 Pacte rural (PNR III) – Participation à la Journée de réflexion sur le travail intermunicipal, 12 ou 19 septembre 2015 à Matane (Riotel) – à confirmer;
 - 5.4 Pacte rural (PNR III) – Informations – Résolutions du conseil d'administration de la Corporation de développement de Sainte-Paule :

- 5.4.1 #CA-15-021 – Projet pacte rural 2014-2019 "Projets de territoire";
- 5.4.2 #CA-15-022 – Présentation d'un projet de construction d'une plateforme – Bois énergie;
- 5.5 Lettre du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations – Appui de la MRC à la ville de Matane concernant la mise en place d'un groupe tactique d'intervention dans ses efforts de diversification et de relance de l'économie;
- 5.6 Bilan – Semaine de relâche 2015;
- 5.7 Chambre de commerce région de Matane – Assemblée générale annuelle, le 22 avril 2015 à 17h30 à Matane (La Fabrique);
- 5.8 Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) – Suivi sur les Jeux du Québec, du 28 février au 7 mars 2015 à Drummondville;
- 5.9 CLD de La Matanie – Démission de monsieur Denis Santerre du conseil d'administration en date du 26 mars 2015 – Nomination d'un remplaçant;
- 5.10 COSMOSS – Autorisation signature – Accord de coopération 2015-2016;
- 6. Administration générale / développement économique et rural :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Cp – Évaluation foncière;
 - 6.1.2 Cp – Service d'urbanisme;
 - 6.1.3 Cp – Sécurité incendie;
 - 6.1.4 Cp – Génie civil;
 - 6.1.5 Cp – MRC compétences communes;
 - 6.1.6 Cp – TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.7 Cp – TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.8 Cp – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Édifice de La Matanie – Travaux de réaménagement – Étude complémentaire;
 - 6.3 Gestion des ressources humaines (GRH) :
 - 6.3.1 Embauche au poste de Technicien(ne) en évaluation foncière;
 - 6.3.2 Embauche au poste d'adjoint technique en évaluation foncière;
 - 6.3.3 Autorisation signature – lettre d'entente – horaire;
 - 6.3.4 Salaire des cadres au 1^{er} janvier 2015 – Indexation de 1,5 % selon l'IPC Canada au 31 décembre 2014;
 - 6.4 Prise en charge du développement local et régional par la MRC :
 - 6.4.1 Mandat de négociation d'une entente de services professionnels avec la SADC;
 - 6.4.2 Mandat de négocier avec le SCFP, section locale 4602, pour la création des postes en lien avec le développement local et régional;
 - 6.5 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
 - 6.5.1 Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015 / Assemblée des MRC, le 4 juin 2015 à Québec;
 - 6.5.2 Résolution CA-2015-02-26/16 – Survie des conservatoires régionaux et des écoles de musique en milieu rural;
 - 6.6 Révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie :
 - 6.6.1 Résolution d'amorce de la révision;
 - 6.6.2 Comité de suivi;
 - 6.7 Autorisation paiement M^e Jean-Jacques Ouellet – Honoraires professionnels au 31 mars 2015;
 - 6.8 État des activités financières au 31 mars 2015 :
 - 6.8.1 État act. fin. – MRC de La Matanie;
 - 6.8.2 État act. fin. – TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.8.3 État act. fin. – TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.8.4 État act. fin. – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.9 Statistiques 2011 à 2014 – Transports adapté et collectif de la MRC de La Matanie;
 - 6.10 Tourisme :
 - 6.10.1 Autorisation – Entente de délégation – gestion du Phare de Matane;
 - 6.10.2 Autorisation – Entente de partage de la main-d'oeuvre pour l'utilisation du Phare;
 - 6.11 Renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur avec Otis Canada inc. – 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- 7. Évaluation foncière :
 - 7.1 Autorisation paiement – factures PG Solutions – Migration SMI :
 - 7.1.1 Plate-forme de base AccèsCité Servitech – Installation, configuration et activation (règlement d'emprunt 264-2014);

- 7.1.2 Transformation des données du bâtiment résidentiel de la modernisation;
8. Aménagement et Urbanisme / Environnement :
- 8.1 Réception du second projet de règlement VM-89-147 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane concernant les dispositions relatives aux ventes de garage;
- 8.2 Rapport annuel sur la gestion des castors sur le territoire de la MRC de La Matanie;
- 8.3 Lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Performance des municipalités en matière de gestion des matières résiduelles, industrielles, commerciales et institutionnelles 2014;
- 8.4 Analyse de conformité – Règlement VM-89-147 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane concernant les dispositions relatives aux ventes de garage;
- 8.5 Réception du projet de règlement VM-89-148 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter la définition d'un terme;
9. Génie forestier :
- 9.1 Dépôt et adoption du Rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire d'application de la convention de gestion territoriale pour l'année 2014;
- 9.2 Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) de La Matanie;
10. Service régional de génie civil :
- 10.1 Autorisation – Achat d'un ordinateur et d'une licence Civil3D;
11. Service régional de sécurité incendie :
- 11.1 Autorisation paiement CEGEP de Rimouski – Frais de formation « Officier Non Urbain (ONU) » – séminaires : #3 "Leadership", #4 "Prévention des incendies et matières dangereuses" et #5 "Recherche des causes d'incendie" pour six (6) candidats;
- 11.2 Compte-rendu du directeur SRSI – mars 2015;
12. Varia;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 138-04-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 6.12 « Autorisation paiement final – Kaleidos – Plate-forme de covoiturage (phase prototype) »;
- 8.6 « Autorisation pour travaux d'aménagement et émission d'un certificat de conformité en faveur de la Société de gestion de la rivière Cap-Chat – Protection par enrochement d'un secteur de la rivière Cap-Chat ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 139-04-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 18 MARS 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 140-04-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 24 MARS 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mars 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mars 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 141-04-15

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 24 MARS 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mars 2015 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 142-04-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 avril 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 avril 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 143-04-15

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 avril 2015 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 144-04-15

PACTE RURAL (PNR II) – REDDITION DE COMPTES 2007-2014

CONSIDÉRANT la reddition de comptes de la MRC de La Matanie dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la *Politique nationale de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la reddition de comptes de la MRC de La Matanie dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la *Politique nationale de la ruralité II*;

DE transmettre la reddition de comptes ainsi que la résolution d'adoption à monsieur Gilles Julien, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 145-04-15

PACTE RURAL (PNR III) – REDDITION DE COMPTES POUR 2014-2015

CONSIDÉRANT la reddition de comptes de la MRC de La Matanie pour 2014-2015 dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 de la *Politique nationale de la ruralité III*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter la reddition de comptes de la MRC de La Matanie pour 2014-2015 dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 de la *Politique nationale de la ruralité III*;

DE transmettre la reddition de comptes ainsi que la résolution d'adoption à monsieur Gilles Julien, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 146-04-15

DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 724-12-14 du Conseil de la MRC de La Matanie annonçant son intention d'exercer, sans l'intermédiaire du CLD de La Matanie, sa compétence en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 725-12-14 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la désignation des administrateurs du CLD au sein d'un conseil d'administration réduit pour assurer une transition ordonnée;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs entrent en fonction officiellement à compter de la date de leur désignation par résolution de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Denis Santerre et que le siège est à combler pour terminer le mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes sont désignées à titre d'administrateur du CLD de La Matanie avec droit de vote :

- M. Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie
- M. Jérôme Landry, maire de la ville de Matane
- M. Alain Dugas, maire de Les Méchins
- M. Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
- M. André Morin, maire de Grosses-Roches
- M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
- M^{me} Nathalie Blouin, milieu des Affaires
- M. Denis Paquet, milieu de l'Économie sociale

QUE les personnes suivantes sont désignées à titre d'administrateur du CLD de La Matanie sans droit de vote :

- M. Pascal Bérubé, député du comté de Matane-Matapédia
- M. Michel Verreault, directeur du Centre local d'emploi (CLE)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 147-04-15

COSMOSS – AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PROLONGATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION POUR 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS vise à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS, signataire de l'Accord de coopération, depuis le début, et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de La Matanie au sein du CLC, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC, la convention de prolongation de l'Accord de coopération phase IV de la démarche COSMOSS pour 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 148-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 2 590,13 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 557,20 \$, les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 28 079,41 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 844,42 \$, représentant un grand total de 38 071,16 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 149-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 554,19 \$, la liste des chèques émis au montant de 945,17 \$, les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 16 177,92 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 792,74 \$, représentant un grand total de 21 470,02 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 150-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 12 575,42 \$, la liste des chèques émis au montant de 18 410,27 \$, les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 24 782,93 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 838,76 \$, représentant un grand total de 59 607,38 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 151-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 191,42 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 475,31 \$, les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 8 219,17 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 979,82 \$, représentant un grand total de 11 865,72 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 152-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 52 946,65 \$, la liste des chèques émis au montant de 133 910,25 \$, les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 80 967,33 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 16 356,35 \$, représentant un grand total de 284 180,58 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 153-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 5 382,87 \$, la liste des chèques émis au montant de 15 887,58 \$, les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 3 150,98 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 732,90 \$, représentant un grand total de 25 154,33 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 154-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 97,40 \$, la liste des chèques émis au montant de 71,11 \$, les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 1 868,10 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 451,22 \$, représentant un grand total de 2 487,83 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 155-04-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS 2015 AU 9 AVRIL 2015 – FOND DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 8-03-2015 au 4-04-2015 au montant de 493,95 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 109,85 \$, représentant un grand total de 603,80 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 mars 2015 au 9 avril 2015 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 156-04-15

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT D'ARCHITECTURE POUR LA CORRECTION DE DÉFICIENCES RELATIVES AU RESPECT DES NORMES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit apporter des corrections à des déficiences identifiées par le service de prévention incendie de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Jean Dallaire, architectes*, a conçu les plans de réaménagement de l'édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire corriger des problématiques constatées suite aux travaux de réaménagement;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires, de *Jean Dallaire, architectes*, en date du 31 mars 2015, en lien avec les non-conformités en sécurité incendie de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont informés des principales corrections à apporter à l'édifice et ont pris connaissance de ladite proposition d'honoraires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la proposition de *Jean Dallaire, architectes*, datée du 31 mars 2015, au montant de 6 640,00 \$, auquel s'ajoute les taxes applicables;

QUE les frais soient assumés par les surplus accumulés non affectés de la MRC de La Matanie;

QUE la directrice générale, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 157-04-15

EMBAUCHE DE MONSIEUR JASMIN GAGNÉ AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT le processus d'affichage à l'interne du poste de technicien en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jasmin Gagné, adjoint technique au service de l'évaluation, suite à l'appel de candidatures à l'interne et les recommandations de la directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière, à l'effet de retenir sa candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Jasmin Gagné au poste de technicien en évaluation foncière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine, classe II, échelon 4 de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Jasmin Gagné débute ses fonctions comme technicien en évaluation foncière à compter du 16 avril 2015 et est assujéti aux dispositions de la convention collective;

QUE la date du 25 février 2005 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et le calcul des vacances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 158-04-15

EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE DIONNE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT le processus d'affichage à l'interne et à l'externe d'un poste d'adjoint technique en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et les recommandations du comité transmises verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de madame Valérie Dionne au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe I, échelon 2 de la convention collective en vigueur;

QUE madame Valérie Dionne effectuera un stage rémunéré en milieu de travail du 27 avril au 19 mai 2015 selon une entente avec le Cégep de Matane;

QUE madame Valérie Dionne entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet à compter du 21 mai 2015 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 159-04-15

EMBAUCHE DE MONSIEUR KARL TALBOT OUELLET, EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT le processus d'affichage à l'interne et à l'externe d'un poste d'adjoint technique en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et les recommandations du comité transmises verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche, à compter du 19 mai 2015, de monsieur Karl Talbot Ouellet, à titre d'employé surnuméraire au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, classe I échelon 1 de la convention collective, pour une période approximative de six mois, soit jusqu'en novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 160-04-15

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602 – HORAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une lettre d'entente en lien avec la modification à l'horaire d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602, pour confirmer la modification d'horaire de 32,5 heures à 35 heures pour monsieur Jasmin Gagné, technicien en évaluation foncière pour l'année 2015;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec la SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 161-04-15

SALAIRE DES CADRES AU 1^{ER} JANVIER 2015 – INDEXATION DE 1,5 % SELON L'IPC CANADA AU 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la rémunération du personnel cadre permanent actuellement en fonction pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les salaires du personnel cadre sont habituellement indexés selon l'IPC Canada au 31 décembre de chaque année, soit la même indexation que celle prévue pour le salaire des élus;

CONSIDÉRANT la majoration des grilles salariales du personnel syndiqué de 3 % annuellement et la contribution au régime de retraite pour les années 2013 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est raisonnable de consentir un ajustement des salaires pour les cadres de 1,5 % pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis de maintenir l'équité en ce qui concerne la contribution au REER pour le personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE la rémunération annuelle des personnes occupant les postes suivants soit établie, comme suit, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Compétences communes – base de 32,5 heures/semaine

Line Ross, M.B.A. – 94 575,95 \$/an
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Olivier Banville, M.Sc. – 77 562,32 \$/an
Directeur général adjoint et directeur
du service de l'aménagement et de l'urbanisme

Nancy Desrosiers – 69 571,69 \$/an
Directrice à la gestion financière,
responsable du transport et de l'évaluation foncière

Service régional de sécurité incendie – base de 35 heures/semaine

Jimmy Marceau – 69 393,82 \$/an
Directeur du service régional de sécurité incendie

Steve Lavoie – 48 029,80 \$/an
Chef division Prévention 5 semaines vacances

Service régional de génie civil – base de 35 heures/semaine

Marc Lussier – 81 200,00 \$/an
Directeur du service régional de génie civil

QUE la contribution de l'employeur au REER pour le personnel cadre soit majorée de 6 % à 6,75 % à compter du 1^{er} janvier 2015;

QUE toutes les autres conditions fixées dans les résolutions existantes demeurent en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 162-04-15

PRISE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL PAR LA MRC DE LA MATANIE – MANDAT DE NÉGOCIER UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) DE LA RÉGION DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 724-12-14 du Conseil de la MRC de La Matanie annonçant son intention d'exercer, sa compétence en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie est d'avis de favoriser le partenariat et la complémentarité en matière de développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale, madame Line Ross, afin de négocier une entente de services professionnels avec la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane et soumettre des recommandations au Conseil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 163-04-15

PRISE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL PAR LA MRC DE LA MATANIE – MANDAT DE NÉGOCIER AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602, POUR LA CRÉATION DES POSTES EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 724-12-14 du Conseil de la MRC de La Matanie annonçant son intention d'exercer, sa compétence en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE des postes doivent être créés dans la convention collective de la MRC et qu'il y a lieu de convenir au préalable des titres d'emploi et de la classification avec le SCFP, section locale 4602;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale, madame Line Ross, afin de convenir avec le SCFP, section locale 4602, de la classification des postes à créer en lien avec le développement local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 164-04-15

FQM – INVITATION AU GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS, LE 3 JUIN 2015, ET À L'ASSEMBLÉE DES MRC, LE 4 JUIN 2015

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie au Grand Rendez-vous des régions et à l'Assemblée des MRC organisés par la FQM, les 3 et 4 juin 2015 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et madame Line Ross, directrice générale, à représenter la MRC de La Matanie au Grand Rendez-vous des régions et à l'Assemblée des MRC, les 3 et 4 juin 2015 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, par participant membre de la FQM, au montant de 150 \$, plus les taxes applicables, pour le Grand Rendez-vous des régions, et au montant de 125 \$, plus les taxes applicables, pour l'Assemblée des MRC;

D'autoriser les frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 165-04-15

RÉSOLUTION D'AMORCE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est en vigueur depuis le 28 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit réviser son Schéma de couverture de risques au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT la démarche amorcée avec les représentants du MSP pour l'analyse et l'optimisation de la desserte en matière de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Matanie et les deux comités déjà désignés dans le cadre de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie avait convenu avec les représentants du MSP que la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et la démarche d'optimisation devait être faite simultanément afin d'intégrer dans le Schéma révisé les orientations d'optimisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie amorce la révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

DE transmettre cette résolution à la ministre de la Sécurité publique dans les meilleurs délais;

QU'une copie soit transmise à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 166-04-15

COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI – RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la démarche amorcée avec les représentants du MSP pour l'analyse et l'optimisation de la desserte en matière de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Matanie et les deux comités déjà désignés dans le cadre de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté, le 15 avril 2015, la résolution numéro 165-04-15 annonçant l’amorce du processus de révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire former un comité suivi de la révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l’unanimité :

QUE préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Comité de suivi de la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie soit composé comme suit et que les personnes suivantes soient nommées à titre de membres :

Deux (2) élus de la ville de Matane :

- M. Jérôme Landry, maire;
- Une personne désignée par le conseil municipal;

Deux (2) maires représentant les municipalités de 1 000 habitants et plus :
(Saint-Ulric, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Les Méchins)

- M. Alain Dugas, maire de Les Méchins;
- M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité;

Deux (2) maires représentant les municipalités de 1 000 habitants et moins :

- M. André Morin, maire de Grosses-Roches;
- M. Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme;

Les directeurs des services de sécurité incendie :

- M. Pierre Dugré, ville de Matane;
- M. Gaétan Bergeron, municipalité de Saint-Ulric;
- M. Jimmy Marceau, MRC de La Matanie;

Le préfet de la MRC :

- M. Pierre Thibodeau;

La directrice générale de la MRC :

- M^{me} Line Ross;

Le directeur de la ville de Matane :

- M. Nicolas Leclerc, par intérim;

Le directeur du service de l’aménagement et de l’urbanisme de la MRC :

- M. Olivier Banville;

Le chargé de projet pour la révision du schéma de couverture de risques incendie :

- M. Nicolas Bourseiller.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 167-04-15

AUTORISATION PAIEMENT – M^E JEAN-JACQUES OUELLET – HONORAIRES PROFESSIONNELS, PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2015

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels et déboursés de M^e Jean-Jacques Ouellet concernant ses dossiers numéros 15-137 et 15-225 pour la période se terminant le 31 mars 2015, soit 316,25 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à M^e Jean-Jacques Ouellet au montant de 363,60 \$ taxes incluses pour la période se terminant le 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Statistiques 2011 à 2014 – Transports adapté et collectif de la MRC de La Matanie.
--

RÉSOLUTION 168-04-15

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE MATANE POUR LA DÉLÉGATION À LA MRC DE LA GESTION DU PHARE DE MATANE (BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE)

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) permet à la ville de Matane d'établir et d'exploiter un bureau d'information touristique et d'en confier l'exploitation à une personne;

CONSIDÉRANT QU'en application de l'article 101 de la *Loi sur les compétences municipales* l'établissement et l'exploitation d'un bureau d'information touristique est une compétence concurrente, soit pouvant également être exercée par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'un bureau d'accueil touristique est implanté au Phare de Matane lequel appartient à la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'accueil touristique était anciennement géré par le Centre local de développement de La Matanie lequel n'est plus actif en matière de promotion et de développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil et la promotion touristiques ont une portée territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite s'inscrire dans la continuité du Centre local de développement de La Matanie et poursuivre l'exploitation du bureau d'accueil touristique à son emplacement actuel;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane entend favoriser le maintien d'un bureau d'accueil touristique sur son territoire pour l'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permettent respectivement à la MRC de La Matanie et à la ville de Matane de convenir d'une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la ville de Matane afin d'encadrer la gestion du Phare de Matane par la MRC de La Matanie aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un bureau d'accueil et d'information touristiques pour la saison 2015;

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 169-04-15

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES AVEC LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES ET PRODUITS COMPLÉMENTAIRES AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) permet à la ville de Matane d'établir et d'exploiter un bureau d'information touristique et d'en confier l'exploitation à une personne;

CONSIDÉRANT QU'en application de l'article 101 de la *Loi sur les compétences municipales* l'établissement et l'exploitation d'un bureau d'information touristique est une compétence concurrente, soit pouvant également être exercée par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'un bureau d'accueil touristique est implanté au Phare de Matane lequel appartient à la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et la ville de Matane ont convenu d'une entente intermunicipale déléguant la gestion du Phare de Matane à la MRC pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Phare de Matane accueille déjà des organismes, soit le Sentier International des Appalaches Québec, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane et Lire la Mer, et pourrait également accueillir d'autres entreprises ou organismes pouvant offrir des services et produits complémentaires aux activités du Bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer l'utilisation du Phare de Matane par les organismes et entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de favoriser le partage de ressources humaines entre les organismes présents et la MRC de La Matanie pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse convenir et signer des ententes visant le partage de main-d'œuvre pour les activités du Bureau d'accueil touristique avec les organismes à but non lucratif présents au Phare de Matane, sans contrepartie financière exigée à la MRC;

QUE le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse autoriser au nom de la MRC de La Matanie l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs du Phare de Matane aux entreprises et organismes offrant des services et des produits complémentaires ou compatibles avec la vocation du Bureau d'accueil touristique, gratuitement dans le respect des politiques et règlements en vigueur à la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 170-04-15

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AVEC OTIS CANADA INC. – 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 173-03-11 entérinant le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Otis Canada inc. pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie à compter du 1^{er} avril 2011, pour une durée de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement du contrat avec Otis Canada inc. pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, au montant de 1 959,24 \$ plus les taxes applicables, soit un montant de 2 252,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 171-04-15

AUTORISATION PAIEMENT FINAL – KALEIDOS – DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATE-FORME DE COVOITURAGE (PHASE PROTOTYPE)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 709-12-14 acceptant la proposition et autorisant la signature d'un contrat de services avec Kaleidos pour le développement d'un prototype de plate-forme de covoiturage en ligne sur le Web, incluant un plan de service du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017, pour un montant de 21 720 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement représentant 30 % du mandat, a été payé suite à la signature du contrat;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 98-03-15 autorisant le deuxième versement concernant la réalisation de 40 % des travaux de développement de la plate-forme de covoiturage (phase prototype) au montant de 8 688 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le troisième et dernier versement à faire à Kaleidos concernant la réalisation de 30 % des travaux au montant de 6 516 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #2239 à Kaleidos représentant le versement final pour la réalisation des travaux de développement de la plate-forme de covoiturage (phase prototype) au montant de 7 491,77 \$ incluant les taxes, à même le Fonds SIS pour le projet-pilote « Service de covoiturage – dossier no 2013-629 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 172-04-15

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS – MIGRATION SMI – PLATE-FORME ACCÈS CITÉ POUR SERVITECH – INSTALLATION, CONFIGURATION ET ACTIVATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a accepté la migration vers PG Solutions et l'offre de services numéro 1MRCM46-140920-01 concernant la migration et l'intégration vers la *Suite logiciel AC Évaluation et les logiciels d'exploitation et utilitaires*, le transfert et la conversion de données ainsi que les frais d'entretien et de soutien annuels;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture # STD22346 de PG Solutions inc. pour l'installation, la configuration et l'activation d'une plate-forme Accès Cité Évaluation pour Servitech ainsi qu'un jour de formation et d'accompagnement, le 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # STD22346 de PG Solutions inc. concernant l'installation, la configuration et l'activation d'une plate-forme Accès Cité Évaluation pour Servitech ainsi qu'un jour de formation et d'accompagnement au montant de 2 922,50 \$ plus les taxes applicables, soit 3 360,15 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 264-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 173-04-15

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS –TRANSFORMATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE LA MODERNISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture # STD22347 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel de la modernisation pour la ville de Sainte-Anne-des-Monts et les municipalités de Mont-Louis et de Sainte-Félicité, au montant de 8 650 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces frais non récurrents reliés à la modernisation des rôles sont refacturés aux municipalités au coût de 2,50 \$ par dossier, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jessy Leclerc et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # STD22347 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel de la modernisation pour la ville de Sainte-Anne-des-Monts et les municipalités de Mont-Louis et de Sainte-Félicité, au montant de 9 945,34 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 174-04-15

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-147 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 7 avril 2015, le *Règlement numéro VM-89-147 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 concernant les dispositions relatives aux ventes de garage*;

CONSIDÉRANT QUE la modification au règlement vise à ajouter des dates pour lesquelles l'organisation de ventes de garage est autorisée;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-89-147 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 175-04-15

AUTORISATION POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT – PROTECTION PAR ENROCHEMENT D'UN SECTEUR DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT

CONSIDÉRANT la demande formelle d'intervention dans un cours d'eau de la MRC reçue, par courriel, le 18 mars 2015 de monsieur Jean-François Landry de Stantec Experts-Conseils, pour le compte de la Société de gestion de la rivière Cap-Chat, concernant le sujet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion de la rivière Cap-Chat entend procéder à la construction d'une protection riveraine par enrochement sur un tronçon de 80 mètres, le long de la route de la Grande-Rivière-Cap-Chat, situé à l'ouest de la rivière Cap-Chat, dans le canton de Romieu, rang VII, de la municipalité des Méchins. Les coordonnées géographiques du lieu d'intervention sont 48° 58' 6" de latitude nord et 66° 42' 2" de longitude ouest;

CONSIDÉRANT QUE Stantec Experts-Conseils a demandé, pour le compte de la Société de gestion de la rivière Cap-Chat, à la Municipalité régionale de comté de La Matanie « MRC » d'émettre un certificat pour attester que son projet est conforme à la réglementation municipale régionale applicable;

CONSIDÉRANT QUE le certificat demandé par Stantec Experts-Conseils, pour le compte de la Société de gestion de la rivière Cap-Chat, est exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réalisation de travaux dans la rive et dans le littoral d'un cours d'eau sous compétence de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 7 du règlement numéro 242-2010 de la MRC de La Matanie qui régit les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous compétence de la MRC, les travaux pour lesquels le certificat est demandé sont définis comme des travaux d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de tels travaux dans un cours d'eau de La Matanie est une compétence de la MRC selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de tels travaux dans un cours d'eau sous compétence de la MRC doit être autorisée par le Conseil de la MRC en vertu de l'article 8 du règlement numéro 242-2010 de la MRC de La Matanie qui régit les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que présenté, est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité des Méchins et que celle-ci a délivré à la Société de gestion de la rivière Cap-Chat un certificat qui en atteste;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC de La Matanie et ont été analysés par le conseiller à l'environnement et aux cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Société de gestion de la rivière Cap-Chat à effectuer les travaux d'entrochement sur un tronçon de 80 m de la rivière Cap-Chat à l'emplacement indiqué sur les plans soumis, le requérant devra toutefois prendre en charge tous les coûts qui sont associés aux travaux et convenir, avant le début de ceux-ci, d'une entente écrite avec la MRC dans laquelle il s'engagera, entre autres, à souscrire à une police d'assurance de responsabilité civile pour la durée des travaux;

QU'à la fin des travaux, le requérant devra assurer la remise en état des lieux et acheminer le formulaire de déclaration de conformité des travaux au conseiller à l'environnement et aux cours d'eau de la MRC;

D'exiger la Société de gestion de la rivière Cap-Chat à souscrire à une assurance de responsabilité civile pour la durée des travaux;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, madame Line Ross, à délivrer un certificat de conformité à la réglementation régionale applicable à la Société de gestion de la rivière Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 176-04-15

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer un suivi sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal (TPI) délégué, la convention de gestion territoriale (CGT) prévoit, à l'article 7.1, le dépôt d'un rapport annuel d'activités au 31 mars par la MRC au Ministère;

CONSIDÉRANT le *Rapport sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire d'application de la convention de gestion territoriale* pour l'année 2014, préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière de la MRC de La Matanie, pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport qui leur a été transmis à l'avance pour fins d'approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le *Rapport sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire d'application de la convention de gestion territoriale* pour l'année 2014, préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière de la MRC, pour fins de dépôt au Conseil et de transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 177-04-15

GÉNIE FORESTIER – MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX FORESTIERS (PDMF) DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 29 novembre 1999, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie assume la gestion déléguée des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle convention de gestion territoriale (CGT) a été signée entre la ministre des Ressources naturelles et la MRC de La Matanie déléguant à cette dernière les pouvoirs et responsabilités en matière de gestion et de mise en valeur sur les TPI pour une période allant du 10 décembre 2013 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté, le 25 juin 2014, le règlement numéro 261-2014 constituant un fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières de la MRC et faire dudit fonds un outil de développement socio-économique pour l'ensemble de son territoire à vocation forestière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement numéro 261-2014 prévoit les détails relatifs aux allocations d'aide financière par le Fonds;

CONSIDÉRANT QUE pour 2015, un montant de 20 000 \$ serait réservé pour soutenir des projets susceptibles de permettre aux milieux ruraux d'utiliser la forêt pour accroître leur vitalité sociale et économique dans le cadre d'un appel de projets;

CONSIDÉRANT la proposition de mise en place du Programme de développement des milieux forestiers (PDMF), le dépliant explicatif Guide du promoteur ainsi que le formulaire de demande d'aide financière du PDMF préparés par le service de génie forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la mise en place du Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) de La Matanie;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise un appel de projets pour l'année 2015 dans le cadre du Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) de La Matanie et réserve à ces fins un montant de 20 000 \$;

QUE les projets devront être soumis avant le 21 mai 2015 à midi;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, informe les municipalités et diffuse l'information en lien avec le Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) par communiqué et sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 178-04-15

GÉNIE CIVIL – AUTORISATION – ACHAT D'UN ORDINATEUR ET D'UNE LICENCE CIVIL3D

CONSIDÉRANT le besoin d'un ordinateur supplémentaire et d'une licence Civil3D pour le service de génie civil;

CONSIDÉRANT la soumission #3246 d'Informidata pour un ordinateur et ses périphériques au montant de 1 875,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission #53211 de Cansel pour une licence Civil3D et un contrat de maintenance commerciale (1 an) au montant de 9 624 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un ordinateur et d'une licence Civil3D pour le service de génie civil pour un montant de 11 499,75 \$ plus les taxes applicables, à même le budget du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 179-04-15

SRSI – AUTORISATION PAIEMENT CÉGEP DE RIMOUSKI – FRAIS DE FORMATION "OFFICIER NON URBAIN (ONU)" SÉMINAIRES ONU3 "LEADERSHIP", ONU4 "PRÉVENTION DES INCENDIES ET MATIÈRES DANGEREUSES" ET ONU5 "RECHERCHE DES CAUSES D'INCENDIE" POUR SIX (6) CANDIDATS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 143-03-08 du Conseil de la MRC de Matane acceptant d'être partenaire avec les services de sécurité incendie des huit (8) MRC et le Cégep de Rimouski pour l'accréditation de l'équipe régionale des formateurs pour la formation *Officier non urbain (ONU)*;

CONSIDÉRANT QUE la formation *Officier non urbain (ONU)* est obligatoire et que les six séminaires doivent être complétés par tous les officiers responsables dans les casernes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture #00001256 du service de formation continue du Cégep de Rimouski pour les frais de formation pour le programme "*Officier non urbain*" séminaires ONU3 "Leadership", ONU4 "Prévention des incendies et matières dangereuses" et ONU5 "Recherche des causes d'incendie" au montant de 6 120 \$ plus les taxes applicables, soit 7 036,47 \$, pour six (6) candidats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 180-04-15

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet suppléant
Roger Vaillancourt

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Roger Vaillancourt, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet suppléant
Roger Vaillancourt*